

***Le classement rend compte objectivement de la qualité de la carcasse,
la grille oriente la production vers les besoins du marché.***

Les Membres du Comité Régional Porcin souhaitent réagir aux éléments rapportés dans la presse concernant le nouveau classement et la nouvelle grille.

Tout d'abord, sur le classement TMP...

Il a été institué au niveau européen par la Commission de Gestion qui a validé la proposition d'EUPIGCLASS (règlement CE n°1197/2006 paru au JOCE le 7 août 2006).

Par ailleurs, c'est la décision 2006/784 du 14 novembre 2006 qui, en autorisant jusqu'à la date butoir du 17 décembre 2006 les anciennes méthodes de classement, impose de fait la mise en œuvre de la TMP au 18/12/2006.

La nouvelle équation TMP a été établie sur la base d'une dissection dont le lancement a été décidé au Conseil spécialisé porcs de l'Office de l'Élevage fin 2004 et dont les résultats ont été présentés au SPACE 2005.

Cette nouvelle dissection avait été réalisée, du fait d'une dérive constatée au niveau du classement : avec le TVM, certains porcs étaient surclassés, d'autres sousclassés. Cela se traduit aujourd'hui par une pénalisation plus forte des animaux qui étaient surclassés préalablement.

Pour éviter ces déboires à l'avenir, les professionnels ont demandé que des dissections soient refaites plus fréquemment.

Ensuite, la grille

Elle est le résultat d'une négociation entre le CRP et les abatteurs ; elle vise à orienter la production. L'ancienne grille basée sur le TVM devenait obsolète.

Le Comité Régional Porcin représente la production et prend position sur la base d'une synthèse établie avec l'ensemble des membres représentatifs : Groupements, Chambres d'agriculture, FRSEA, Jeunes Agriculteurs, Uniporc Ouest et Marché du Porc Breton.

Il s'agit d'une structure démocratique.

Les membres, responsables professionnels, rendent compte à leur famille...

Début 2007, ce seront près de 55 réunions qui auront été organisées sur la Bretagne à l'initiative des groupements. Au niveau syndical, 4 réunions départementales et 155 réunions cantonales se sont tenues.

Toutes ces réunions ont été l'occasion pour les responsables professionnels d'expliquer, d'écouter et de rendre compte. Tous les éleveurs bretons auront été invités et auront pu participer à une ou plusieurs réunions.

La grille vise à assurer l'unicité des modalités de paiement du porc et la transparence du prix pour la majorité de la production. Pour les productions de niche, des accords commerciaux sont passés entre producteurs, groupements et abatteurs.

La rémunération de l'éleveur, c'est le prix du cadran plus la plus-value. Sachons nous battre pour dénoncer les distorsions de concurrence qui pèsent sur nos outils, et pour permettre la tenue d'un prix de base rémunérateur.

Les adaptations techniques sont en cours

Au-delà de l'agacement qu'aura pu susciter, chez certains, l'effet surprise des premiers résultats de classement, très rapidement, les éleveurs se sont attachés à prendre les premières dispositions techniques pour adapter les expéditions de porcs aux spécificités du classement et de la grille.

Tous les éleveurs bretons peuvent bénéficier d'un conseil personnalisé par les services techniques des groupements. La variété des groupements en Bretagne leur permet de disposer du service adapté à leurs besoins.

S'adapter et évoluer pour préparer l'avenir ...

La filière porcine s'est bâtie et continue à se construire en équipe et rassemblée. La profession a demandé à l'aval de s'exprimer sur la réponse aux marchés de demain qu'apporteront les orientations techniques attendues avec la nouvelle grille. Si l'orientation doit être corrigée, les aménagements seront envisagés en concertation entre l'amont et l'aval, comme cela avait été demandé par les professionnels au moment des accords.